

AVIS AU PUBLIC

AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION

Une consultation, d'une durée de trois mois, relative à la demande d'autorisation, déposée auprès du préfet de Tarn-et-Garonne au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, par la société FLORES TP en vue de l'aménagement du site de Lapeyrière en faveur de la biodiversité (renaturation) et du territoire (aménagement paysager) nécessitant une activité de transit et de stockage de matériaux inertes sur la commune de Bessens est ouverte du 15 septembre 2025 à 08h00 au 15 décembre 2025 à 17h00.

Quinze jours au moins avant le début de la consultation, le dossier est mis en ligne sur le site dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6575>

Le lien vers ce site est relayé sur le site Internet des services de l'État en Tarn-et-Garonne à l'adresse suivante : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Procedures-environnementales/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Enquete-et-consultation-publique>

Monsieur Robert MARTEL est désigné commissaire-enquêteur.

Deux réunions publiques en présence du pétitionnaire, sont organisées par le commissaire-enquêteur à la salle polyvalente de la commune de Bessens :

- dans les quinze premiers jours de la consultation : mercredi 24 septembre 2025 à 18h30
- dans les quinze derniers jours de la consultation : jeudi 11 décembre 2025 à 18h30

Le commissaire-enquêteur assure une permanence effective en mairie de Bessens afin de recevoir les personnes qui souhaitent obtenir des informations sur le projet et qui jugent utile de présenter des observations les jours et heures suivants :

- mercredi 1^{er} octobre 2025 de 15h30 à 18h30
- samedi 29 novembre 2025 de 09h00 à 12h00

Le commissaire-enquêteur assure une visio-permanence, par inscription sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/6575>, le mardi 4 novembre 2025 de 16h00 à 19h00.

Le commissaire-enquêteur sera également joignable par téléphone (07 81 02 80 81) afin de convenir d'un rendez-vous, en particulier pour échanger par visio-conférence ou par téléphone, pendant la durée de l'enquête en cas de difficulté d'accès au registre dématérialisé.

Toutes remarques ou réclamations peuvent être également être envoyées pendant la durée de la consultation :

- par voie électronique sur le site dédié via le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6575>
- par courrier (voie postale ou dépôt direct) adressé à la mairie de Bessens, à l'attention du commissaire-enquêteur, « Consultation parallélisée Projet FLORES TP adresse - mairie de Bessens, place de la Fraternité, 82170 BESSENS.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an au plus tard à la date de publication de décision sur le site Internet des services de l'État dans le Tarn-et-Garonne.

À l'issue de la consultation, le préfet de Tarn-et-Garonne statue sur la demande par arrêté d'autorisation ou de refus du projet, au vu du rapport établi par le service instructeur coordonnateur.